

📍 Année scolaire 2023-2024

STJO

Saint-Joseph-Bossuet
Lycée Collège
Lycée Hôtelier
et de Tourisme



SECTION SPORTIVE SURF



Objectifs

La section sportive Surf offre aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'une **pratique du surf, tout en suivant une scolarité normale.**

Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport.

La pratique du surf doit ainsi contribuer à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.



La scolarité

Les élèves sont affectés dans des classes dont l'emploi du temps est aménagé afin d'être disponibles **une après-midi, dans la semaine, pour le surf.**

La priorité est accordée aux résultats scolaires. La mise en danger de la réussite scolaire peut en effet entraîner, en cours d'année, une suspension temporaire des séances sportives et des entraînements.

Compte tenu du volume horaire consacré à la pratique sportive, les élèves de la section sportive Surf ne peuvent pas suivre d'autres enseignements facultatifs.

(Le coordonnateur de la section sportive assure le suivi de la scolarité.



Les études et le sport

Le professeur coordonnateur de la section sportive assure le suivi scolaire en lien avec les professeurs principaux et l'équipe de direction du lycée. Un bilan du comportement et des acquis sont également réalisés par le coordonnateur en liaison avec les éducateurs sportifs.

Une appréciation est portée par le coordonnateur sur le bulletin scolaire.

Les équipements

- Les équipements sont prêtés aux athlètes par l'École de Surf.
- Il est recommandé de prévoir l'acquisition d'accessoires plus personnels comme les chaussons, par exemple.
- Cet investissement reste toutefois inférieur à 40 €.



Le fonctionnement

La section sportive Surf du lycée Saint-Joseph-Bossuet à Lannion fonctionne en **partenariat avec l'école de Surf de Bretagne à Perros-Guirec**.

- Elle est régie par convention signée par les différents partenaires du projet. Les moniteurs sportifs sont diplômés d'Etat, titulaires du BNSSA et suivent une formation spéciale sur les procédures d'organisation des secours.
- La formation se déroule sur la quasi-totalité de l'année scolaire, soit environ **30 semaines, à raison d'une séance hebdomadaire (après-midi)**.
- Compte tenu de la météo et des intempéries, sont programmées au minimum 20 séances de surf sur l'année. Lors des périodes non propices pour surfer, les séances sont alors consacrées à des formations plus théoriques.
- Les séances se déroulent le jeudi après-midi. Les trajets aller et retour vers le site sont organisés par le lycée.
- Les séances d'entraînement sont notées à l'emploi du temps, la présence est donc obligatoire même lorsque l'élève est inapte.
- La capacité d'accueil est de **24 élèves**.

L'inscription

Demander ou retirer un dossier d'inscription **au secrétariat ou sur notre site Internet**.

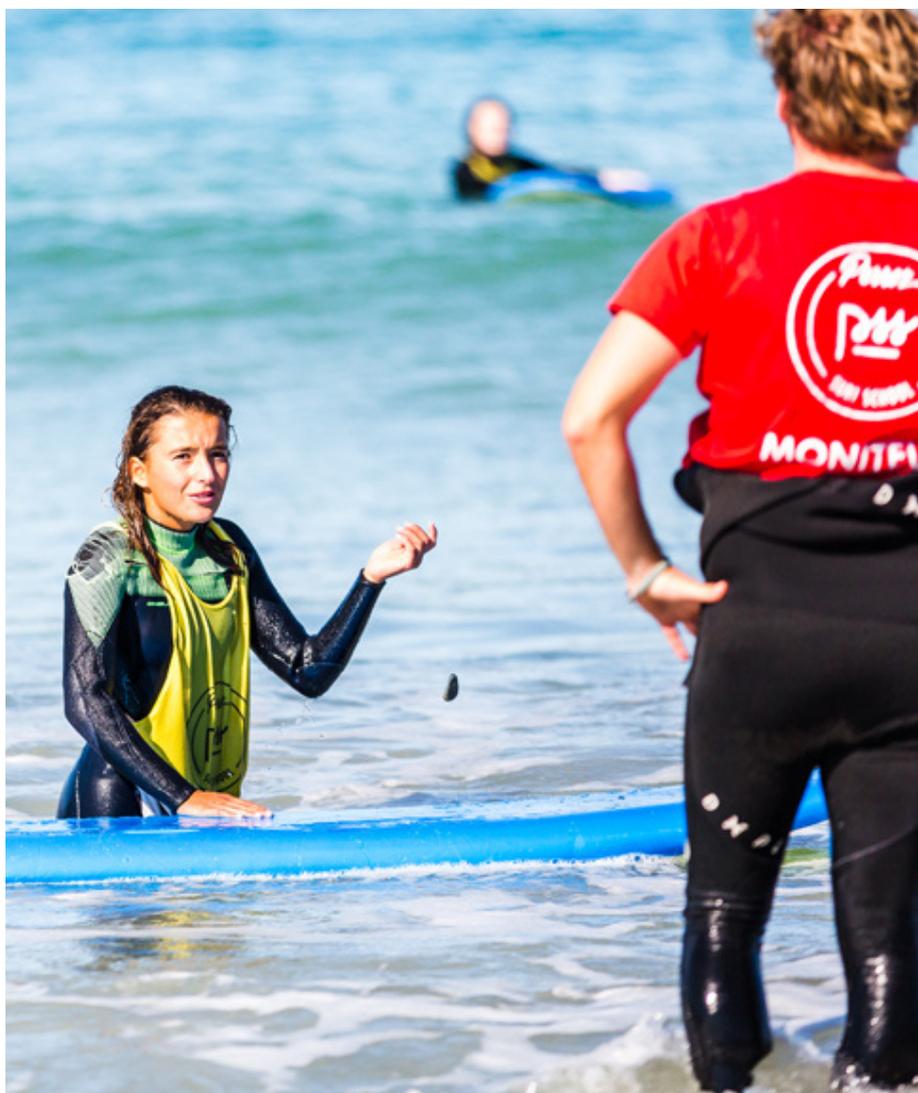
Dès réception de votre dossier complet, vous serez **invité à un entretien** avec un membre de l'équipe de direction, pour l'inscription définitive.

Le dépôt de ce dossier ne garantit pas une place dans la structure.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf est demandé.

Contacts

4 rue de la Bienfaisance
22300 LANNION
TÉL : 02 96 46 26 00
www.saintjosephlannion.fr
contact@saintjosephlannion.fr



Le règlement intérieur

Les candidats à la section sportive Surf doivent réunir trois conditions au moment de leur demande d'admission :

- être licencié(e) ou futur licencié(e) à la Fédération Française de Surf,
- être très motivé(e) pour suivre une formation scolaire et sportive complète et exigeante,
- aimer le sport en général et être prêt(e) à partager cette passion en collectivité.

L'admission de l'élève dans la section sportive Surf n'entraîne pas son maintien définitif dans la section durant toute sa scolarité. En effet, les évaluations scolaires (travail et comportement) ainsi que le bilan du niveau sportif acquis, pourront suspendre à titre provisoire voire définitif sa participation. La famille sera régulièrement informée par le coordonnateur des bilans et des éventuelles conséquences.

Les modalités d'admission

Les demandes sont prises en compte **dans la limite des places disponibles et en fonction du dossier scolaire de l'élève**.

Les Tarifs

Une participation financière est demandée aux familles. Cette somme couvre partiellement les déplacements, les cours de surf, assurances et prêt de matériel.